

L'offre d'apprentissage du néerlandais dans les écoles secondaires francophones n'est pas adaptée à la réalité communautaire et sociale de notre pays. Les autorités politiques de plusieurs partis flamands soulignent le fait que l'importance du bilinguisme n'est pas considérée de la même manière au Nord et au Sud du pays.

Suite au Brexit, l'Europe doit se donner les moyens de développer d'autres pôles d'apprentissage des langues, et particulièrement de l'anglais (Exemple des échanges Erasmus).

La Belgique a besoin de développer sa mobilité linguistique d'un point de vue culturel, scolaire, économique et doit pouvoir promouvoir l'utilisation et l'apprentissage des langues nationales au sein de l'enseignement de toutes les communautés.

Il est maintenant nécessaire pour de très nombreux emplois de maîtriser les langues nationales.

Nous souhaitons rendre la formation en néerlandais (via un cours de langue) obligatoire dès la première secondaire dans l'enseignement francophone. Dans l'optique de favoriser le bilinguisme (français/néerlandais), les Jeunes MR souhaitent également rendre obligatoire l'apprentissage du néerlandais dès l'école primaire. L'apprentissage d'une langue est beaucoup plus optimal s'il démarre dès le plus jeune âge. Mais aussi créer une offre d'écoles d'immersion complète dans les langues nationales et en anglais dans le réseau d'enseignement francophone, proposer que les cours de langues soient dispensés par des natifs néerlandophones ou germanophones dans l'enseignement francophone et inversement. Rendre l'enseignement des langues plus accessible pour les étudiants en difficulté via la mise en place de classes de soutien ou de renforcement et rendre l'offre d'écoles d'immersion complémentaire à l'offre d'écoles de formation qualifiante ou professionnalisante.